



# Charte intercommunale pour l'environnement



SYNTHÈSE

## Bilan d'actions juin 2006 >> juin 2011





Lorsque nous avons signé la charte intercommunale pour l'environnement du Pôle Azur Provence en juin 2006, **la motivation que nous avons, en qualité d'élus, était de " transmettre à nos enfants des valeurs qui serviront de guide"**. Cinq ans après, je peux confirmer que ce document a bel et bien été **un outil essentiel** pour renforcer la qualité de vie de notre territoire.

Les nombreuses actions initiées par cette charte ont été réalisées en respectant les **principes du développement durable, prenant en compte le juste équilibre entre le développement économique, l'environnement et l'action sociale.**

Aujourd'hui, l'évaluation de la Charte nous permet de réaliser un bilan positif de ces 5 années de travail. Elle ouvre des perspectives nécessitant des choix stratégiques quant à la poursuite des actions, et à leur adaptation aux nouveaux enjeux environnementaux des Lois Grenelle.

A ce titre, le Plan Climat Energie Territorial (PCET) **permettra de poursuivre et compléter les démarches engagées avec la charte environnement ou encore le Plan Local Energie Environnement.** Ce document, rendu obligatoire par le Grenelle de l'environnement, permettra aux collectivités de mettre en place des actions communes de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie.

Si le document «Charte» s'achève, les actions qu'il a initié et réalisé se poursuivront avec autant de volonté et de ferveur qu'au début de nos engagements. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien et leur collaboration à la mise en oeuvre de nos projets.

L'environnement et la qualité de vie sont une de nos priorités, et nous continuerons de veiller à les protéger et à les valoriser pour le bien-être de tous.

**Jean-Pierre LELEUX**  
**Président du Pôle Azur Provence**  
**Sénateur-Maire de Grasse**







# Sommaire

La Charte - 5 ans d'actions	p 6
Quelques chiffres	p 8
La Charte et le développement durable	p 9
Bilan des 77 actions de la Charte	p 13
Axe 1 - Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie	p 28
Axe 2 - L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire	p 32
Axe 3 - Un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques	p 36
Les perspectives	p 40
Glossaire	p 41
Remerciements	p 43





# La charte : 5 ans d'actions

## Contexte

La Communauté d'Agglomération a affirmé sa volonté de mener une politique active et volontaire dans tous les domaines de l'environnement. Pour cela, elle s'est engagée dans une Charte pour l'Environnement en partenariat avec l'Etat et la Région PACA.

Le Pôle Azur Provence est au carrefour de territoires à forte identité : les Préalpes, les massifs de l'Estérel et du Tanneron et la Côte d'Azur. Nous disposons d'un cadre de vie exceptionnel et d'une biodiversité riche : un PNR\* «Préalpes d'Azur» en cours de création, un site Natura 2000 « Gorges de la Siagne », trois ZNIEFF\* de type I couvrant près de 15% du territoire. Les espaces naturels représentent ainsi 33% de sa surface, et une rivière emblématique, « La Siagne », le traverse.

Basée sur les principes de démocratie participative, d'équité sociale et de solidarité écologique, la **Charte pour l'Environnement** avait l'**ambition de concilier développement économique et protection de l'environnement**. L'objectif était d'obtenir une **plus grande égalité dans le développement entre les générations présentes et futures**, selon les principes de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992.

Au terme d'une phase d'études et de concertation menée en 2005, la Charte Intercommunale pour l'Environnement a mobilisé près de **19** partenaires pour le portage de **77** actions. Elle a été signée le 3 juin 2006 sur la base des 3 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 ■ une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie,
- Axe 2 ■ l'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire,
- Axe 3 ■ un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques.

## Données globales

- **6** actions sont terminées (n°5bis, 15, 36bis, 52, 52bis, 63)
- **70** actions sont en cours (soit 91% des actions contre 43% en 2006) dont :
  - **63** actions qui avancent favorablement
  - **7** actions en attente
- **2** actions ne sont pas lancées (n° 38, 78)

Sur un total de **77** actions, le Pôle Azur Provence en porte directement **58**.

## Evolution des actions

Au cours des 5 années de vie de la Charte, certaines actions ont été remaniées pour être adaptées à un nouveau contexte ou à une évolution règlementaire : ainsi **11** actions ont été supprimées mais leurs contenus ont été inclus dans les **7** actions modifiées et/ou les **8** nouvelles actions.

Ci-dessous les nouvelles actions répondant à de nouveaux enjeux identifiés sur le territoire :

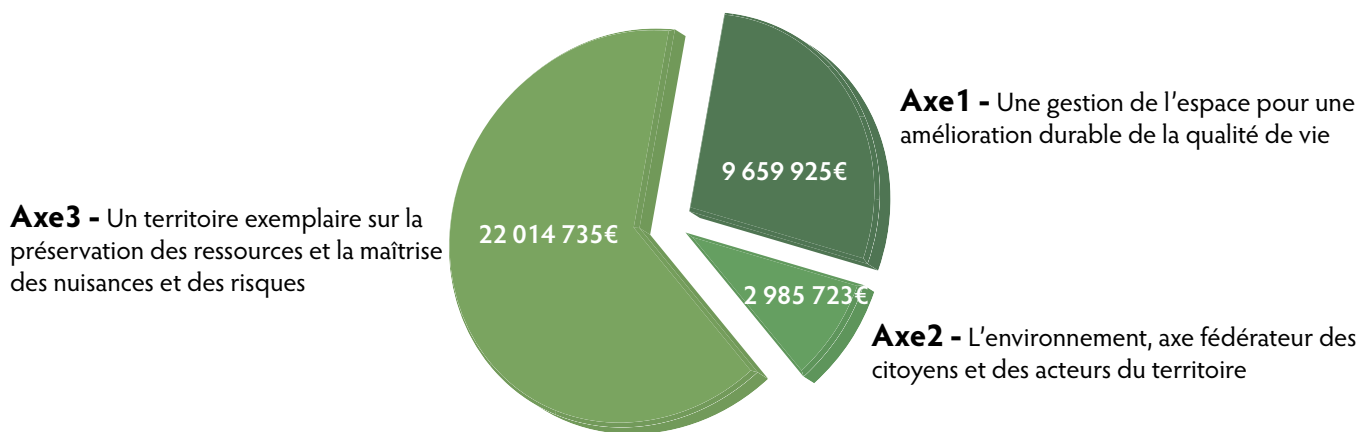
- N°16bis** Adopter un référentiel sur la qualité environnementale du bâti et l'intégrer dans les documents d'urbanisme et les OPAH\*
- N°40bis** Accompagner la mise en place de démarches globales de développement durable (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole...) dans les établissements scolaires du territoire
- N°52bis** Signer un Plan Local Energie Environnement 2
- N°58bis** Mesurer la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire du Pôle Azur Provence
- N°66bis** Optimisation environnementale de la gestion des déchets
- N°72bis** Une communauté d'agglomération exemplaire : mettre en place des pratiques écoresponsables dans toutes les activités de la collectivité
- N°80** Création de jardins familiaux et partagés
- N°81** Promouvoir les plantations mellifères comme exemple de gestion des petites parcelles

## Budget

Sur les 81 485 000 €HT initialement prévus, **34 660 383 €HT (dont 42% financés par le Pôle Azur Provence)** ont été engagés depuis 2006 pour la réalisation des actions de la Charte (hors actions du syndicat Sillages et action liée à l'assainissement).

L'action n°59 prévoyait un budget de 45 000 000 d'euros pour la construction d'un centre de traitement des déchets. Ce projet n'ayant pas encore abouti, cela explique l'écart entre le budget prévisionnel et le réalisé.

### Répartition du budget par axe stratégique



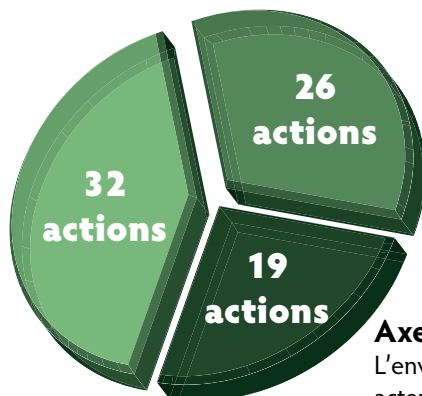
L'axe 3 représente le budget le plus important car il nécessite des moyens financiers non négligeables : acquisitions foncières (action n°48) et travaux de lutte contre les inondations (action n°71). Ces 2 actions représentent à elles seules 95% des dépenses de cet axe.



## Répartition des actions par axes

### Axe3

Un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques



### Axe1

Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

### Axe2

L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

## Nombre d'actions par type de porteurs





# La Charte et le Développement Durable

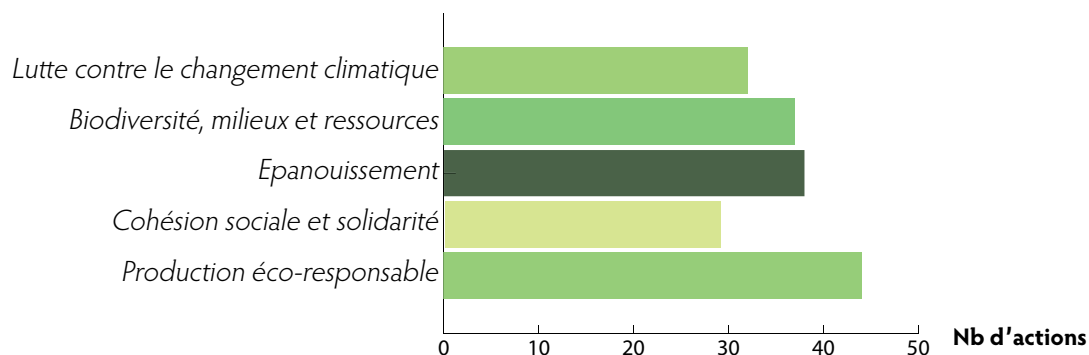
## La charte au regard des finalités du Développement Durable

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de textes et de déclarations internationaux fondateurs du développement durable, telle la stratégie nationale de développement durable adoptée par la France.

**Ces cinq finalités sont transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, piliers du développement durable.** Elles sont également interdépendantes et doivent être poursuivies de front. La Charte pour l'environnement a ainsi été examinée au regard de sa contribution à l'ensemble de ces finalités, qui sont :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### Répartition des actions selon les finalités du DD\*



Seules les actions ayant abouties ou encore en cours ont été prises en compte dans cette analyse.

Ce graphique montre que **la charte répond d'ores et déjà de manière équilibrée aux différentes finalités du Développement Durable** et va même au-delà de la thématique purement environnementale.



## Représentativité au regard des domaines d'actions du Développement Durable

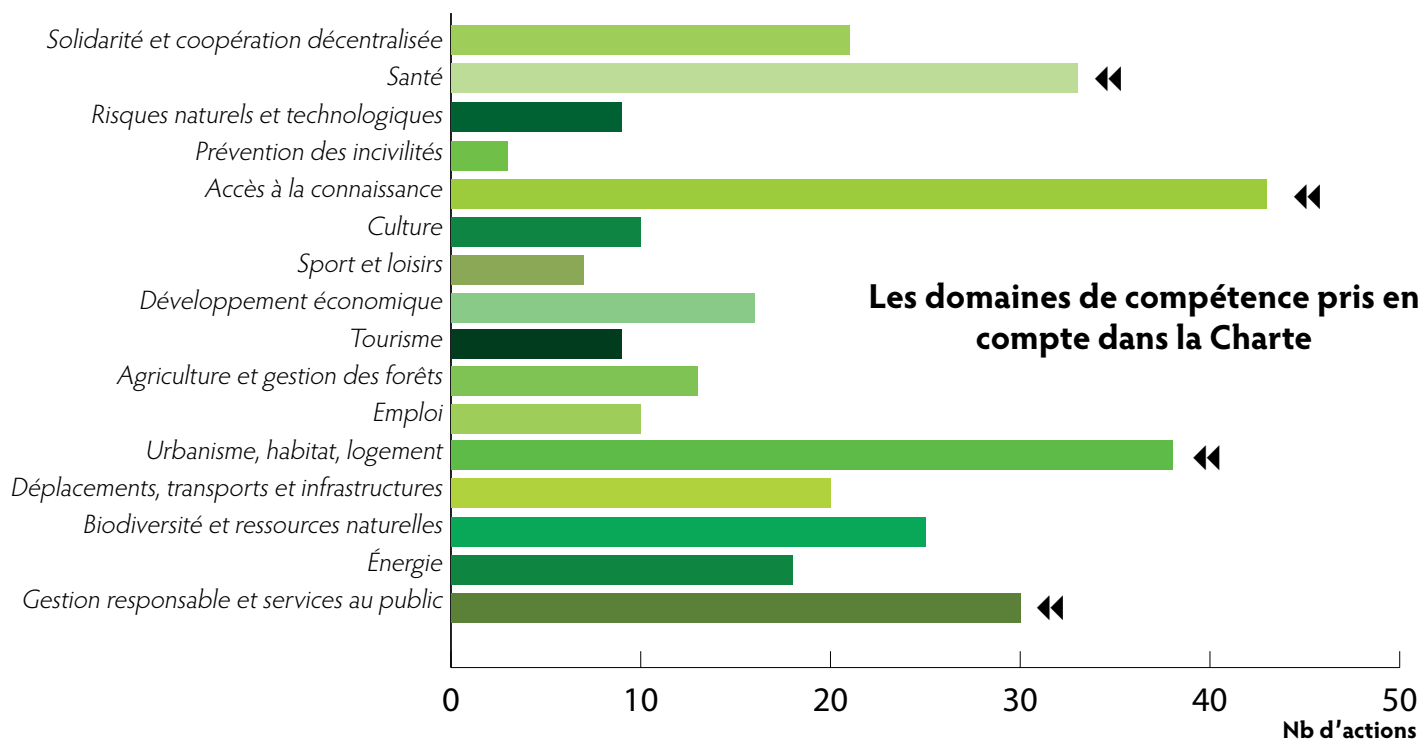
Le cadre de référence national des projets territoriaux a été élaborée sur la base des finalités du Développement Durable (cf page 9). Il décline également les domaines d'action ou domaines de compétence dans lesquels l'action territoriale est menée.

**L'analyse de la Charte au regard des 16 domaines de compétence retenus permet d'identifier ceux qui ont été privilégiés dans la démarche.**

Les 16 domaines d'action du cadre de référence sont les suivants :

- Solidarité et coopération décentralisée
- Santé
- Sécurité : prévention des risques naturels et technologiques
- Sécurité : prévention des incivilités
- Accès à la connaissance
- Culture
- Sport et loisirs
- Développement économique
- Tourisme
- Agriculture et gestion des forêts
- Emploi
- Urbanisme, habitat, logement
- Déplacements, transports et infrastructures
- Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
- Énergie
- Gestion responsable et services au public

En analysant le graphique ci-dessous, on constate que 4 domaines de compétence ont ainsi été privilégiés par la Charte.



1 ■ **la santé** est un domaine bien représenté mais est à nuancer. En effet, toutes les actions qui agissent sur la santé de la population, notamment la qualité du cadre de vie (milieux, habitat, logement) ont été prises en compte (soit plus de 10 actions), ainsi que la qualité de l'air et la prévention des risques. Il n'y a pas d'action directement sur les services de santé.

2 ■ **l'accès à la connaissance** : ce thème regroupe les actions qui permettent de mieux connaître le territoire, l'accès à l'information des habitants, ainsi que les échanges de savoirs et savoirs-faires avec d'autres territoires. Ce domaine est bien représenté puisque la majorité des actions prises en compte dans l'analyse permet effectivement d'améliorer les connaissances des composantes du territoire ;

3 ■ **l'urbanisme, l'habitat et le logement** : ici sont prises en compte les actions qui agissent sur l'aménagement du territoire, la construction, la réhabilitation, l'amélioration des bâtiments au niveau énergétique, la limitation de l'étalement urbain ;

4 ■ **la gestion responsable et les services au public** : ce sont des actions que la collectivité mène dans le cadre de son organisation interne et dans la qualité de ses équipements et de ses services ;

Enfin, **une action peut répondre seulement en partie à un domaine d'action**. Par exemple : uniquement « urbanisme et habitat » et pas « urbanisme, habitat et logement ». Elle peut également répondre simultanément à plusieurs domaines d'action.





# Bilan des 77 actions de la Charte

## Axe 1 - 26 actions

Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

## Axe 2 - 19 actions


L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

## Axe 3 - 32 actions

Un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

Le tableau présenté dans les pages ci-après reprend les 77 actions de la charte de manière synthétique. Il permet de prendre connaissance du porteur de chaque action, de l'année de lancement, des réalisations effectuées et des perspectives envisagées. L'ensemble des actions ainsi présenté permet d'évaluer l'efficacité de la Charte.


Dans ce tableau, les 3 couleurs utilisées dans les numéros des actions représentent les 3 axes stratégiques (cf. ci-contre).

Le symbole  correspond aux actions qui seront détaillées dans les pages suivantes (à partir de la page 28).


Le contenu de certaines actions a été fusionné avec d'autres pour plus de cohérence et d'efficacité. Les actions ainsi supprimées de la Charte initiale sont surlignées en gris dans ce document.

Les sigles et termes accompagnés d'un \* sont définis dans le glossaire page 41.



N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
1	<b>Mettre en place un observatoire du foncier, de l'habitat et du cadre de vie</b> <i>Pôle Azur Provence (services aménagement, habitat, SIG*) SCoT'Ouest*</i>	Lancée en 2006	Observatoire (foncier, habitat et économique) opérationnel permettant un suivi du marché foncier et le positionnement du Pôle Azur Provence sur des opportunités foncières.	Donner une portée opérationnelle à l'observation foncière dans le cadre des projets d'aménagement. Poursuite de la collecte des données.
2	<b>Mettre en place une stratégie globale sur la destination des espaces et favoriser la mise en cohérence des documents d'urbanisme</b> <i>Pôle Azur Provence (service aménagement) SCoT'Ouest* Communes</i>	Lancée en 2007	La CAPAP* est associée à l'élaboration des PLU* communaux et formule des avis sur les procédures de modification, de révision et d'élaboration. Le SCOT'Ouest*, lancé en 2008 est en cours d'élaboration. La démarche InterScoT avec la CASA* prévoit 10 engagements pour l'environnement.	Renforcer l'assistance technique aux communes pour l'élaboration de schémas d'aménagements. Participer à la finalisation des PLU* en cours.
3	<b>Réaliser une étude paysagère sur le Pôle Azur Provence, préserver et mettre en valeur les paysages remarquables</b> <i>Communes Pôle Azur Provence (services aménagement, environnement) SCoT'Ouest*</i>	Lancée en 2007	Les PLU* des communes et le SCoT'Ouest*, en cours d'élaboration, intègrent un volet paysager dans leur diagnostic.	Les éléments paysagers des diagnostics des PLU* et du SCOT (dès lors qu'ils seront approuvés) pourront être réunis dans un document cadre qui permettra d'avoir une vision d'ensemble des enjeux paysagers sur le territoire.
4	 <b>Améliorer la connaissance sur les terrasses de culture du territoire afin de mieux les préserver</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Communes ADI*/Europe CRPF*</i>	Lancée en 2007	La cartographie des restanques a été réalisée sur les 5 communes, les PLU* communaux en tiennent compte. Un guide de bonnes pratiques de restauration des restanques a été édité en 2010. Un chantier jeune a permis la restauration de restanques sur Mouans-Sartoux.	Le guide pourrait être réédité en 2012 en collaboration avec le PNR* Préalpes d'Azur et la CASA*. Organisation de chantiers démonstratifs durant lesquels des propriétaires de restanques pourraient participer dans le cadre d'évènements "pierres sèches" annuels. Formation des artisans locaux.
5bis	<b>Favoriser une gestion des espaces naturels adaptée à leur potentialité et à leur vocation</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i> <b>Action n°5 modifiée</b>	Terminée	Un état des lieux de la forêt privée du territoire a été fait en 2008. Une cartographie des terrains agricoles a été réalisée en lien avec la Charte agricole. Deux journées d'information des propriétaires forestiers (chêne liège et truffes) ont eu lieu. Le CRPF* a assuré un soutien technique aux communes de Pégomas et La Roquette/S pour leur PLU* (risque incendie et espaces naturels). Aucun nouveau Plan Simple de Gestion n'a émergé suite à cette action, le morcellement des parcelles limitant les possibilités.	Le partenariat avec le CRPF* se poursuit au sein de l'action n°81 "Promouvoir les plantations mellifères comme exemple de gestion des petites parcelles" en 2011-2012.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
6	<b>Connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel et agricole</b> <i>Pôle Azur Provence</i> <i>(service environnement, aménagement, développement économique)</i> <i>Communes</i>	Lancée en 2006	La CAPAP* est pôle ressource auprès des communes pour la problématique «vallons secs». Une étude de faisabilité a été réalisée pour les projets de valorisation du lac du Plan à Grasse et d'un site naturel à Auribeau/S. Le schéma de mise en valeur des espaces agricoles est terminé, démarrage de l'animation foncière. Acquisition d'un site de 3ha agricole à Auribeau/S pour l'installation d'un agriculteur bio. Mouans-Sartoux a créé une régie agricole en 2010 pour alimenter les cantines scolaires en légumes bio.	Valorisation des deux espaces naturels identifiés (Auribeau et Pégomas) pour l'accueil et la sensibilisation du public.
7	<b>Réaliser le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles</b> <i>CG06*</i>	Lancée en 2007	Intégration des données faunistiques et délimitation des zones d'acquisition potentielles en cours.	Finalisation du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles en 2012 pour la création éventuelle de nouveaux parcs naturels départementaux.
8	<b>Restaurer et entretenir les ripisylves, les bords de cours d'eau et les milieux humides associés de la Siagne, de la Frayère, de la Mourachonne, du Grand Vallon et du Béal</b> <i>SISA*</i>	Lancée en 2007	Programme d'entretien annuel avec nouvelle déclaration d'intérêt général : débroussaillage, abattage d'arbres gênants la circulation d'eau, enlèvement d'embâcles sur la Siagne et ses affluents.	La DIG*, débutée en 2008, a une durée de 10 ans au cours de laquelle le SISA* continuera l'entretien de la Siagne et de ses affluents afin de limiter les risques d'inondation.
9	<b>Lutte contre les espèces envahissantes, notamment en milieu aquatique</b> <i>Fédération de Pêche du 06</i> <i>SISA*</i>	Lancée en 2006	La Fédération de Pêche cartographie annuellement l'implantation de la Jussie depuis 2006. Elle réalise également de la sensibilisation lors des chantiers d'entretien et de travaux du SISA*, et intervient régulièrement auprès des scolaires sur les milieux aquatiques.	Poursuite du travail de cartographie par la Fédération de Pêche chaque année. Développer l'action à d'autres espèces envahissantes (Tortue de Floride, Myriophylle).
10	<b>Faire un diagnostic des entrées de ville et des espaces urbains (ville, centre de hameaux) et les requalifier</b> <i>Pôle Azur Provence (service aménagement)</i>	Lancée en 2008	Etudes urbaines d'entrée de ville réalisées sur Auribeau/S et La Roquette/S. Réflexion menée dans le cadre de l'étude St Marc à Grasse. Etude du schéma d'organisation urbaine de Pégomas terminée.	Finalisation en 2012 des études en cours et intégration des orientations d'aménagement dans les PLU* en cours d'élaboration. Lancement de la phase opérationnelle du schéma d'organisation urbaine de Pégomas.
11	<b>Réaliser un règlement intercommunal sur l'affichage publicitaire et une charte graphique commune</b> <i>Pôle Azur Provence (services aménagement, communication et environnement)</i> <i>Communes</i>	Lancée en 2010	Grasse travaille sur la mise à jour de son règlement de publicité.	Harmonisation des différents règlements de publicité des communes. Harmonisation de la signalétique des zones d'activités.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
12	<b>Maintenir des services et commerces de proximité</b> <i>Pôle Azur Provence</i> <i>(service développement économique)</i>	Lancée en 2010	Un FISAC* Intercommunal a été lancé en 2010 avec deux dossiers distincts : dossier FISAC* Mouans Sartoux et Dossier FISAC* Grasse / Vallée de la Siagne. Recrutement d'un animateur FISAC*	Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions : rénovation, accessibilité aux commerces, stationnement, promotion commerciale, signalétique.
13bis	<b>Signer la charte Codébaque* et intégrer ses exigences dans les documents d'urbanisme et les OPAH*</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement et habitat)</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°16 pour donner l'action 16bis : adopter un référentiel sur la qualité environnemental du bâti et l'intégrer dans les documents d'urbanisme et les OPAH*	
14	<b>Réaliser les bâtiments communaux et intercommunaux selon des démarches de Qualité Environnementale</b> <i>Pôle Azur Provence</i> <i>(services environnement et travaux)</i>	Lancée en 2007	Des projets intercommunaux QE* sont en cours : une démarche BBC* pour l'espace culturel et sportif de la Roquette/S et une démarche BDM* pour le futur Théâtre de Grasse. Réalisation de deux études énergétiques (Mairie annexe du Plan et chapiteau du cirque). Prédiagnostics énergétiques réalisés : 10 bâtiments sur Grasse, 5 sur La Roquette/S, 1 sur Auribeau/S et 2 sur Mouans-Sartoux.	Rénovation des piscines et finalisation des 4 projets en cours. Systématiser cette démarche dans la création et la rénovation de bâtiments appartenant à la CAPAP*.
15	 <b>Réaliser un guide de recommandations pour une construction de qualité environnementale à l'intention des particuliers</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Terminée	Diffusion du guide Eco construire fin 2007 par les services urbanisme des communes. Nouvelle édition diffusée en septembre 2009. 3ème édition mutualisée avec la CASA* réalisée en 2010 disponible sur internet.	Mise à jour du guide en fonction de la réglementation et des évolutions technologiques de l'écoconstruction. Evaluer son efficacité auprès du public.
16	<b>Mettre en place des critères environnementaux dans les requalifications de logements en centre anciens.</b> <i>Pôle Azur Provence (service habitat)</i> <i>Grasse</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°13bis pour lui donner une dimension plus large.	
16bis	<b>Adopter un référentiel sur la qualité environnementale du bâti et l'intégrer dans les documents d'urbanisme et les OPAH*.</b> <i>Pôle Azur Provence</i> <i>(services habitat et environnement)</i> <i>Grasse</i>  <b>Fusion n°13 et n° 16</b>	Lancée en 2009	PLH* 2009-2014 adopté prévoyant des éco-critères pour le neuf (label BBC*) et la réhabilitation auprès des bailleurs sociaux : en plus des subventions liées aux travaux de rénovation de l'habitat, une prime est prévue (ASE*) en cas de rénovation thermique visant à améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique des logements. L'OPAH* qualité thermique est en cours de réflexion sur une copropriété. Le règlement de lotissement de la ZA* Aroma Grasse a intégré la qualité environnementale.	Poursuite de la logique d'anticipation de la réglementation thermique dans le financement du logement social et lutte contre la précarité énergétique.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
17	<b>Animer la concertation avec les bailleurs sociaux sur la HQE*</b> <i>AROHLM PACA Corse*</i> <i>Pôle Azur Provence (services habitat et environnement)</i>	Lancée en 2007	Deux réunions avec les bailleurs sociaux : en 2007 sur les énergies renouvelables et en 2010 sur le régime des aides dans le cadre de démarches BBC*. Les bailleurs ont intégré facilement les règles de financement CAPAP* du logement social, visant à anticiper la réglementation thermique 2012. Augmentation du nombre de programmes certifiés « Habitat et Environnement » ou « Qualitel ».	Organisation de nouvelles réunions d'informations afin de favoriser l'émergence de bâtiments dit BEPOS*. Effectuer un bilan de l'efficacité de l'intégration des critères dans les dossiers de subvention de la CAPAP* aux bailleurs sociaux et faire évoluer ces critères en fonction de la réglementation.
18	<b>Recenser et préserver le patrimoine culturel et historique bâti, public et privé, protégé ou non</b> <i>Pôle Azur Provence (service culture)</i> <i>Grasse</i>	En attente	En mai 2006, étude de faisabilité d'un « Pays d'art et d'histoire », pilotée par la CAPAP* et le Service Animation du Patrimoine de la ville de Grasse, afin d'identifier les éléments culturels et patrimoniaux à valoriser.	Continuité du travail d'inventaire. Valorisation du patrimoine culturel à l'aide d'outils numériques.
19	<b>Rendre les transports en commun plus attractifs</b> <i>Syndicat mixte de transport Sillages*</i>	Lancée en 2007	Tarifification départementale unique depuis 2008. Restructuration du réseau et PDU* approuvé. Etudes et concertation sur le TCSP* reliant la gare TER* et le centre ville de Grasse. Lancement d'un site de covoiturage <a href="http://www.ottoetco.org">www.ottoetco.org</a> en 2008. Lancement d'un PDIE* avec la CCI* et le Club des entrepreneurs.	Phase opérationnelle du TCSP*. Etude menée dans le cadre du SCOT Ouest* et de l'InterSCOT par l'ADAAM* pour relier les territoires de la CASA* et du SCOT Ouest* par un TCSP*. Poursuite du travail en cours sur l'interopérabilité monétique.
20	<b>Mettre en place un observatoire des déplacements</b> <i>Pôle Azur Provence (service déplacements)</i> <i>Syndicat mixte de transport Sillages*</i>	Lancée en 2007	Observatoire réalisé dans le cadre du PDU* de Sillages. Campagnes annuelles de comptages routiers menées par la CAPAP* depuis 2005 et intégrées au SIG*. Participation de la CAPAP* à l'enquête ménages du CG06* sur les déplacements.	Poursuite des campagnes de comptage annuelles. Exploitation des données de l'enquête ménage par l'ADAAM*
21	<b>Créer des plates-formes multimodales</b> <i>Pôle Azur Provence (service déplacements)</i>	Lancée en 2007	Pôle d'échange de la gare de Mouans-Sartoux livré en 2007. Travaux du Pôle Intermodal de Grasse (PIG*) en cours (démarré en décembre 1999).	Livraison du PIG* début 2012. Mise en place de projets autour des pôles multimodaux : autopartage, covoiturage, cheminements piétons...
22	<b>Renforcer les déplacements piétons et cycles sur le Pôle Azur Provence</b> <i>Pôle Azur Provence (service déplacements)</i>	Lancée en 2007	Réouverture du bâtiment voyageurs à la gare TER de Mouans-Sartoux septembre 2011. Intégration des cheminements loisirs dans le futur PDIPR* du CG06*. Mise à jour du schéma de développement cycles. Réalisation du cheminement piéton entre Auribeau/S et Pégomas en 2008. 5 nouveaux cheminements piétons ont été déclarés d'intérêt communautaire.	Lancer l'étude cheminement bord de Siagne, le long du Canal du Béal et de la Frayère. Lancement des études pour la création d'un cheminement mixte piéton et cycle le long de la voie ferrée à Mouans-Sartoux. Intégration d'une passerelle entre le funiculaire/les quais de la gare/le PIG* à Grasse. Finalisation du PDIPR* du CG06*.


N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
23	<b>Mettre en place des pédibus et vélo-bus</b> <i>Pôle Azur Provence (services environnement, déplacements) Communes</i>	Lancée en 2008	1 pédibus hebdomadaire lancé à Auribeau/S en octobre 2008, 1 pédibus hebdomadaire sur La Roquette/S en janvier 2009. 3 pédibus existants et pérennisés à Mouans-Sartoux. Création de plaquettes d'information. Remise d'une Palme «Marchons vers l'école» 2008 par l'ARPE*.	Lancement de 4 pédibus sur les écoles en Agenda 21 de Grasse et la Roquette/S. Pérennisation des pédibus existants.
24	<b>Mettre en place une flotte de transports en commun sobres</b> <i>Syndicat mixte de transport Sillages*</i>	Lancée en 2009	Les bus de Sillages roulent à l'Euro 4.	Poursuite du renouvellement de la flotte par l'achat de véhicules de type Euro 5.
25	<b>Mettre en place des flottes de véhicules propres communales et communautaires</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Communes</i>	Lancée en 2007	Acquisition de véhicules utilitaires électriques à Pégomas, Mouans-Sartoux et Grasse. Diagnostic flotte de la Roquette/S réalisé, suivi des consommations. Mutualisation du parc auto de Grasse avec la CAPAP*. Scooter électrique pour l'économie de flux de Grasse.	Equiper la flotte de véhicules de la CAPAP* en véhicules propres en fonction des avancées technologiques (20% du parc).
26	<b>Mettre aux normes progressives d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR*) les équipements publics</b> <i>Pôle Azur Provence (service déplacements) Communes Syndicat mixte de transport Sillages*</i>	Lancée en 2008	Création de la commission intercommunale d'accessibilité de la CAPAP*. Approbation du schéma directeur d'accessibilité de Sillages*. Projet de gare TER* à Mouans-Sartoux accessible aux PMR*. Réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP* communautaires.	Elaboration d'un programme d'actions au sein de la commission accessibilité et réalisation des mises en conformité des ERP*.
27	<b>Adapter les transports publics aux personnes à mobilité réduite</b> <i>Syndicat mixte de transport Sillages* Région PACA</i>	Lancée en 2008	Service Mobiplus PMR* étendu à l'ensemble du territoire Sillages*. Adaptation des points d'arrêts dans le cadre du SDA* d'ici 2015.	Mise en conformité des points d'arrêts.
28	<b>Mettre en place de nouvelles pratiques pour la transversalité de l'environnement</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Supprimée	Action fusionnée avec les n°72 et 75 pour donner la 72 bis : "Une communauté d'agglomération exemplaire : mettre en place des pratiques écoresponsables dans toutes les activités de la collectivité".	
29	<b>Organiser des formations pour les élus et services</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i>	Lancée en 2006	Nombreuses visites : maison bioclimatique, Papeteries Etienne et Arcelor Mittal, usine d'incinération d'Antibes, décharge de La Glacière, plateforme bois du SIVOM* des Maures, CVO* du Broc. Visites et formations sur les jardins familiaux, voyages d'études à Fribourg, retour d'expérience de la ville d'Antibes sur l'énergie, plateforme régionale EEDD*.	Poursuite des visites et formations en fonction de l'actualité et des projets en cours : parcelles mellifères, jardins familiaux, bois énergie, économie d'énergie au travail, conduite économe....

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
30	<b>Intégrer les réseaux d'échange existants sur l'environnement et le Développement Durable</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Lancée en 2007	Adhésion aux réseaux : PACA21, Idéal Energie, Ecoles et Nature, Envirobat et Bâtiment Durable Méditerranéen	Adhésion à l'association Plante et Cité, aux réseaux des Jardins Solidaires Méditerranéens, et Graine PACA.
31	<b>Engager Pôle Azur Provence dans des programmes environnementaux européens</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	En attente	Participation au projet européen Enviplan. Pas d'actions pouvant concerner la CAPAP*.	Action à réorienter.
32	<b>Coordonner l'intervention de l'éducation à l'environnement chez les scolaires et en centres de loisirs</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Associations</i>	Lancée en 2008	Animations de la Fédération de Pêche au lac des Mimosas (2008). 4 visites de sites pour une classe de CM2 d'Auribeau/S (2008). Partenariat avec l'éducation nationale pour un parcours de sensibilisation au DD* auprès des primaires : lancement d'animations autour de l'énergie, l'agriculture, l'eau et la biodiversité (7 classes en 2010/2011), restitution des travaux au cours de la Fête de la Nature. Depuis 2010, mise en place d'une lettre trimestrielle d'information électronique « Génération Développement Durable ».	Lancement de la 2ème édition des « Parcours pédagogiques de sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable » avec journée de valorisation des projets prévue en mai 2012. Poursuite de la lettre d'information électronique. Réflexion à mener pour structurer un programme d'EEDD* à destination des centres de loisirs. Edition d'un guide de l'EEDD* à éditer afin de recenser les acteurs locaux de l'EEDD* et présenter l'ensemble des dispositifs existants dans ce domaine.
33	<b>Organiser des manifestations autour de l'environnement</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Lancée en 2007	Participation de la CAPAP* à plusieurs manifestations : semaine de la mobilité, journées de l'environnement, semaine du DD*, «l'agglomération en rando». En 2010, 1ère participation à la Fête de la Nature : visites de sites naturels pour les scolaires, "Agglomération en rando" et animations grand public (grand public : 175 participants en 2010 et 390 en 2011).	Reconduction des actions d'animation dans le cadre de la Fête de la Nature en mai des années suivantes.
34	<b>Sensibiliser les scolaires et le grand public à l'agriculture sur le territoire du Pôle Azur Provence</b> <i>Pôle Azur Provence (services agriculture et environnement) GDA* Pays de Grasse</i> <b>Action modifiée</b>	Lancée en 2007	Visites d'exploitations agricoles et débat sur les modes d'agriculture durable (semaine du développement durable 2008). Des journées de sensibilisation sur les légumes de saison, les variétés anciennes, le bio ont été organisées dans le cadre des appels à projets (action n°40). La thématique agriculture locale et durable a été abordée dans le parcours d'animation auprès des scolaires. Edition du guide des exploitations agricoles du territoire en 2010.	Finalisation des appels à projet, réédition du parcours de sensibilisation auprès des scolaires. Soutien au Festival « Champs Libres » organisé par le GR Civam* le 15 octobre 2011 au Domaine de la Royrie à Grasse (oléiculture) avec pour objectif de valoriser la place des femmes rurales dans la préservation et le développement d'une agriculture durable aujourd'hui.
35	<b>Sensibiliser le public sur l'utilisation de la ressource locale en bois énergie.</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i>	Supprimée	Cette action faisait doublon avec les n°36 et 53	

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
36	<b>Sensibiliser les propriétaires et le public sur la gestion durable des forêts.</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i>	Terminée	Trois réunions d'information avec les propriétaires en 2008. Une journée d'information à destination des propriétaires « Pourquoi et comment entretenir votre taillis feuillu » en 2010. Diagnostic de la forêt de Pégomas dans le cadre d'une OPAPE*. Participation au projet régional Aster Bois. Participation aux manifestations DD* de la CAPAP*.	Partenariat avec le CRPF* reconduit sur l'action n°81.
37	<b>Réaliser des actions citoyennes de nettoyage des espaces naturels (vallons secs, des cours d'eau...) : les « week-end verts »</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	En attente	1 week-end vert en 2006 : 140 participants 3 tonnes ramassées. 1 week-end vert en 2007 : 220 participants et 4,5 tonnes ramassées. Théâtre interactif.	Action à inclure dans l'action n°33.
38	<b>Mettre en place des commissions locales de gestion des zones d'activités</b> <i>Pôle Azur Provence (services aménagement et développement économique)</i>	Non lancée	Cette action sera lancée lorsque la requalification des zones d'activités aura débutée. Intérêt communautaire élargi sur 8 zones d'activités par délibération le 18 décembre 2009. Compétences affinées en terme de gestion.	Création à terme d'une commission (type ASL*) dans le cadre de la requalification de la ZA* du Carré actuellement en cours d'étude.
39	<b>Réaliser un inventaire citoyen des nuisances</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	En attente	Premier travail réalisé par l'ESAIP* en 2007/2008 (interface web).	L'interface internet sera développée sur les sites des communes. Action à redéfinir
40	<b>Lancer un appel à projets environnemental auprès des acteurs du territoire</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <b>Action modifiée</b>	Lancée en 2007	Appel à projets étendu au DD* : 13 projets retenus en 2007/2008. Edition 2008/2009 : 8 lauréats. Edition 2009/2010 : 8 lauréats. Edition 2010/2011 : 5 lauréats.	Relancer un appel à projet à l'automne 2011 sur les orientations prioritaires de la CAPAP*. Réflexion sur une convention de partenariat pluriannuelle avec certaines associations.
40bis	<b>Accompagner la mise en place de démarches globales de développement durable (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole...) dans les établissements scolaires du territoire</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <b>Nouvelle action</b>	Lancée en 2009	Sensibilisation des établissements primaires de Grasse (2009) et lancement d'un appel à candidatures : 3 écoles sur Grasse et 1 sur la Roquette/S retenues pour un accompagnement dans leur Agenda21. Mise en place d'un atelier d'échange annuel. Pour soutenir la réalisation de projets DD* : appel à projets « Education vers un Développement Durable » lancé en octobre 2010, 4 projets sélectionnés sur Grasse.	Poursuite du soutien et de l'accompagnement méthodologique auprès des 4 écoles déjà engagées dans la démarche. Evolution de l'interface d'échanges et de partage de ressources, d'outils méthodologiques. Réalisation d'un support de valorisation des démarches des 4 écoles (vidéo ou autre). Relance de l'appel à projets « Education vers un Développement Durable » 2011/2012.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
41	<b>Réaliser des enquêtes auprès des touristes sur leur perception de l'environnement</b> <i>Pôle Azur Provence (services tourisme, environnement)</i>	En attente	1er questionnaire réalisé en 2006. Nouveau questionnaire distribué pendant l'été 2008.	En raison du peu de retours, action à réorienter pour plus d'efficacité. Les questionnaires existants devront prévoir des interrogations sur l'environnement.
42	<b>Réaliser une Charte agricole de territoires périurbains</b> <i>Pôle Azur Provence (service agriculture) Chambre d'Agriculture</i>	Lancée en 2007	Signature de la charte agricole en novembre 2007 : 26 actions sur 5 ans. Dispositif expérimental de GEA* en cours, création d'un point de vente à Auribeau/S en cours, installation d'un agriculteur bio à Auribeau/S en 2010. Mise en place d'une soirée débat sur le thème « comment refaire de l'agriculture sur notre territoire » dans le cadre de la semaine de l'emploi 2011.	Création d'un pôle d'excellence végétale sur le territoire de la CAPAP*, permettant de rechercher, expérimenter, valoriser de nouvelles plantes, de nouvelles senteurs à destination des industriels et des grandes marques de parfumerie, cosmétique. Poursuite des actions de la Charte agricole.
43	<b>Soutenir et aider le développement du réseau d'AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)</b> <i>Pôle Azur Provence (services agriculture et environnement)</i>	Lancée en 2006	Soutien de la CAPAP* à de nombreuses actions : organisation d'une journée interAMAP en 2007 et en 2010, création d'un nouveau point de distribution à Grasse St Jacques. Dans le cadre de l'appel à projet « Développement Durable » 2010 (action 40), soutien au projet « Sensibilisation des habitants à la connaissance et à l'utilisation des légumes de saison et de proximité » mené par l'AMAP* La Manne Bio de Plascassier (Grasse).	Envisager un soutien vers d'autres pratiques de distribution comme les paniers paysans. Soutenir techniquement l'installation des points de vente.
44	<b>Favoriser le respect de l'environnement dans les pratiques agricoles</b> <i>Pôle Azur Provence (services agriculture et environnement) Association Alliance Provence (AMAP*)</i>	Lancée en 2008	Organisation d'ateliers découverte du compostage pour grand public et professionnels durant la semaine du développement durable en 2008. Sensibilisation des scolaires (action n°32) et soutien à l'appel à projet "Jardinez bio'diversité" (action n°40)	2ème édition du Parcours de sensibilisation à l'EEDD* proposée aux écoles à partir de la rentrée scolaire 2011/2012 avec le thème « Agriculture locale et durable ». Finalisation du projet « Jardinez Bio'Diversité » proposé par Agribio 06. Réflexion à mener pour une campagne zéro phyto.
45	<b>Aider à l'installation d'agriculteurs "Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la création et la transmission des exploitations"</b> <i>Pôle Azur Provence (service agriculture)</i>  <b>Action modifiée</b>	Lancée en 2008	Achat d'un terrain de 3ha sur Auribeau/S pour l'installation d'un agriculteur bio (installé depuis janvier 2011). Travaux de remise en état du site réalisés. Enquête auprès des agriculteurs sur la transmission des exploitations, table ronde organisée en avril 2010. Appui aux exploitants pour la transmission de leur exploitation : conseil technique, mise en relation avec des experts, recherche de repreneurs...	Poursuite des objectifs de l'action.


N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
46	<b>Requalifier environnementalement les zones d'activités (ZA*)</b> <i>Pôle Azur Provence (services aménagement, travaux)</i>	Lancée en 2006	8 ZA* déclarées d'intérêt communautaire. Elaboration du cahier des charges de cession de terrain du parc d'activités « AromaGrasse » définissant des prescriptions environnementales et paysagères pour les entreprises candidates à l'installation.	Suivi et accompagnement des installations d'entreprises sur le site AromaGrasse. Finalisation de la requalification des espaces publics de la ZA* du Carré.
47	<b>Inciter et soutenir les actions collectives des entreprises</b> <i>Pôle Azur Provence (services développement économique et environnement)</i>	Lancée en 2009	Organisation d'un "petit déjeuner de l'isolation" le 2/06/09 avec la chambre des métiers. Coordination d'actions à l'étude avec le Club des Entrepreneurs sur le DD*. Convention de partenariat avec la CCI* pour la gestion des déchets sur la ZA* de la Fénerie à Pégomas et organisation d'une rencontre économique sur la gestion des déchets en partenariat avec la CCI* le 11 mars 2010.	Développement des partenariats sur d'autres thèmes. Enquête sur la gestion des déchets dans les ZA* de Grasse par la CCI*.
48	<b>Créer la maison de l'eau</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Lancée en 2006	Mise en gestion transitoire du lac des mimosas par la Fédération de pêche en 2008. Site entièrement nettoyé par une entreprise d'insertion et panneaux installés afin de réduire la fréquentation du site. Elaboration d'un plan de gestion (en cours) en partenariat avec les acteurs locaux : institutionnels et associatifs (inventaires, préconisations).	Finalisation du plan de gestion et signature de la convention de partenariat avec la fédération de pêche (gestion piscicole) pour une ouverture au public dans le respect des écosystèmes du site. Mise en place d'animations nature pour les scolaires et le grand public.
49	<b>Appuyer la mise en place d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin de la Siagne. Impulser le contrat de rivière et/ou le SAGE* de la Siagne</b> <i>SIIVU Haute Siagne*, SISA*</i>	Lancée en 2007	Lancement du SAGE* (2 départements, 30 communes) porté par le SIIVU Haute Siagne* en partenariat avec le SISA*. Le dossier préliminaire est finalisé.	Arrêté interpréfectoral de délimitation de périmètre et de constitution de la Commission Locale de l'Eau à l'automne 2011. Lancement des études pour l'état des lieux. Envisager le développement d'actions communes sur l'EEDD*.
50	<b>S'associer à l'étude de la ressource en eau sur l'ouest du département</b> <i>CG06* SICASIL*</i>	Lancée en 2007	Réalisation d'un réseau piézométrique pour le suivi des nappes Loup, Brague et Cagnes. Multitraçage sur vallées Loup et Siagne. Etudes menées par le SICASIL* sur le périmètre St Cassien. Etude sur la vulnérabilité de la nappe du Var finalisée en 2009.	Poursuite de la création du réseau départemental de suivi des eaux souterraines.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
51	<b>Amélioration de l'assainissement collectif et individuel par les communes</b> <i>Communes SIAUBC* SIAOAM*</i>	Lancée en 2006	Avancement des SPANC*, renforcement des réseaux, nouvelle STEP* à Grasse.	Continuité des actions en cours.
52	<b>Signer et mettre en place le Plan Local Energie-Environnement (PLEE) - Améliorer l'efficacité énergétique</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Région PACA Ademe*</i>	Terminée	PLEE* signé en 2006 pour 3 ans : 12 actions sur les déplacements, l'énergie et les déchets. Mise à jour et renforcement des compétences «énergie» de la CAPAP* pour autoriser la vente d'électricité.	Poursuite des actions de soutien en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (cf n°52bis).
52bis	 <b>Signer un Plan local Energie 2</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Région PACA Ademe*</i> <b>Nouvelle action</b>	Terminée	Prolongement du PLEE* d'un an : transition permettant d'engager la réflexion vers un Plan Climat. Recrutement d'un économiste de flux en mars 2010 pour la ville de Grasse : réalisation d'audits énergétiques sur Auribeau/S et Mouans-Sartoux.	Mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial en groupement avec les villes de Cannes, Grasse, Antibes et la CASA.
53bis	<b>Structurer la filière bois énergie et développer les installations solaires</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i> <b>Action n°53 modifiée</b>	Lancée en 2007	CAPAP* retenue pour l'appel à projet régional ASTER bois afin de développer la filière bois énergie sur le territoire. Installation de 30 m2 de panneaux photovoltaïques sur le siège de la CAPAP*. Edition d'un guide bois énergie à destination des particuliers (financé par la Région). Réalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial sur la ressource en bois énergie en partenariat avec la CASA*.	Cartographie du potentiel solaire du territoire. Développement de la filière bois énergie (chaudières, plateforme...) dans le prolongement des résultats du PAT*. Etude du potentiel hydroélectrique de la Siagne à Pégomas en partenariat avec le SISA* et le SICASIL*.
54	<b>Favoriser le développement des équipements limitant la consommation d'énergie chez les particuliers</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Espace Info Energie</i>	Lancée en 2006	Partenariat avec l'Espace Info Energie depuis 2005 : permanences, lettres d'information, visites, formation agents municipaux. Signature d'une convention de partenariat annuelle en 2009. Partenariat suspendu en 2011.	Réorientation des actions du partenariat en fonction de la mise en œuvre du futur PCET*.
55	<b>Renforcer la filière bois-énergie</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) CRPF*</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°53bis	
56	<b>Prévenir les populations sensibles des pics d'ozone</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) ATMOPACA</i>	Lancée en 2006	Listing de diffusion enrichi pour informer les établissements recevant du public «sensibles» lors des pics d'ozone. Prévision à J+2 également pour les poussières et abonnement à un service d'envoi en nombre plus rapide incluant mail/fax.	Poursuite de l'action avec mise à jour régulière du listing de diffusion.
57	<b>Mettre en place des panneaux d'information sur la qualité de l'air</b> <i>Communes ATMOPACA*</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°58 pour donner la 58bis : Mesurer la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire	

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
58	Vérifier l'opportunité de mesurer les Composés Organiques Volatils par canister ATMOPACA*	Supprimée	Action fusionnée avec la n°57 pour donner la 58bis : Mesurer la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire	
58bis	Mesurer la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire du Pôle Azur Provence Pôle Azur Provence (service environnement) ATMOPACA* <b>Nouvelle action</b>	Lancée en 209	Participation à l'observatoire de la qualité de l'air intérieur : 2 écoles de Mouans-Sartoux volontaires. Cadastre des émissions polluantes disponible. Campagnes de mesures hiver/été 2010/2011 dans le cadre de la révision du PPA* des Alpes-Maritimes permettant de réaliser des cartographies annuelles de la pollution en dioxyde d'azote et benzène. Bilan énergétique des GES* (Energ'Air) finalisé (2010) : données de consommation et production d'énergie, émissions de GES* pour chaque commune.	Réalisation de la plateforme de modélisation commune sur l'Ouest du département (CASA*-CAPAP*-Cannes) afin de disposer de cartographies de la pollution sur l'ensemble de l'agglomération de la CAPAP*et d'un outil de prospective nécessaire pour les futurs aménagements. Finalisation de la révision du PPA* des Alpes-Maritimes. Communiquer sur la qualité de l'air intérieur.
59	Créer un ou plusieurs centres de traitement des déchets SIVADES*	Lancée en 2006	Fermeture de la décharge de la Glacière le 17/07/09. Approbation du PEDMA* 06 fin 2010. Deux sites accueillant le centre de valorisation organique et le centre de valorisation énergétique sont désignés sur Cannes et Grasse. Etudes et procédures administratives en cours.	Réflexion pour le lancement du marché de la réalisation des deux unités.
60	Mettre en place de nouvelles filières de traitement des déchets Pôle Azur Provence (service collecte)	Lancée en 2007	Sensibilisation des pharmaciens à la collecte des déchets médicaux (DASRI* pour les patients en auto-traitement), un point de collecte à Grasse et un à Mouans-Sartoux. Augmentation de la fréquence de collecte des films plastiques (professionnels). Lancement de deux zones test sur Grasse pour le compostage en pieds d'immeubles.	Attente des résultats de l'étude lancée par le SIVADES* sur la faisabilité d'une collecte des biodéchets. Réflexion sur la pertinence de poursuivre la collecte des DASRI* suite aux décrets Grenelle 2. Etude de faisabilité pour créer une recyclerie à l'échelle du SIVADES*.
60 bis	Mettre en place un observatoire sur l'élimination des déchets du BTP Pôle Azur Provence (service environnement)	Supprimée	Action réalisée au niveau régional.	
61	Renforcer la collecte sélective sur les Zones d'Activités Pôle Azur Provence (service collecte)	Lancée en 2006	Extension de la collecte des cartons sur la vallée de la Siagne terminée. Convention CCI* pour la gestion des déchets de la ZA* Fénerie. Enquête réalisée pour optimiser la collecte : 91 entreprises du territoire soumises à la redevance spéciale.	Augmenter le nombre de professionnels conventionnés pour la redevance spéciale. Elargir la démarche à tous les professionnels et pas seulement les ZA*.
62	Elaboration de la carte du bruit Pôle Azur Provence (service environnement) <b>Action modifiée</b>	Lancée en 2008	Recentrée dans le cadre de la directive européenne. Groupement de commande avec la CASA* pour l'élaboration de la carte du bruit et du plan de prévention. Finalisation de la carte du bruit fin 2011.	Consultation du public sur la carte du bruit. Elaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement pour juin 2012.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
63	<b>Mettre en place une brigade de nez</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Terminée	Surveillance menée par 20 nez volontaires en 2006/2007 sur Grasse et Mouans-Sartoux. La DRIRE* n'a pas pu exploiter les plaintes afin d'identifier les entreprises responsables des odeurs.	Communiquer sur le N° vert d'ATMOPACA* pour les plaintes liées aux odeurs. Action à intégrer dans les enjeux de l'action n°58bis.
64	<b>Recenser les sources d'émissions électromagnétiques</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	En attente	Travail bibliographique et de vulgarisation menée par l'ESAIP*.	Homogénéisation des chartes communales avec les opérateurs de téléphonie.
65	<b>Privilégier la collecte des déchets en colonnes enterrées</b> <i>Pôle Azur Provence (service collecte)</i>	Lancée en 2006	17 bornes enterrées (Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau/S) installées en mars 2010. Diminution du nombre de bacs sur la voie publique et renforcement de la communication sur le tri sélectif.	4 bornes enterrées à La Roquette/S et 5 à Pégomas sont en projet.
66	<b>Traiter les nuisances sonores liées à la collecte des déchets et au nettoyage.</b> <i>Pôle Azur Provence (service collecte)</i>	Supprimée	Contenu de l'action intégré dans l'action n°66bis	
66bis	<b>Optimisation environnementale de la gestion des déchets</b> <i>Pôle Azur Provence (service collecte)</i> <b>Nouvelle action</b>	Lancée en 2009	Responsabilisation des professionnels producteurs de déchets par l'instauration de la redevance spéciale et l'équipement individuel. Aménagement de locaux poubelles en centre ville de Grasse permettant le tri sélectif (juin 2011). Obtention du label Qualitri en 2010 pour la qualité du service visant à réduire les impacts environnementaux. Mise en place du tri en sortie de caisses dans un hypermarché de Grasse.	Bilan de l'étude de faisabilité pour l'instauration de la redevance incitative lancée par le SIVADES*. Signature du contrat d'objectifs du PEDMA*. Elargissement des consignes de collecte aux tout plastique fin 2011. Elaboration d'un plan local de prévention des déchets (Sivades*).
67	<b>Intervenir dans la Charte pour l'environnement de l'Aéroport</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <i>Aéroport Cannes-Mandelieu</i>	Lancée en 2006	CAPAP* associée aux réunions du groupe de travail "bruit" et dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte pour l'environnement de l'aéroport.	Mise en œuvre des actions de la Charte de l'environnement de l'aéroport : classement en catégorie B, limitation des trafics d'hélicoptères, station de mesures fixes, sensibilisation des pilotes....
68	<b>Diffuser les cartographies des risques majeurs</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <i>Communes</i>	En attente	Travail de vulgarisation effectué par les étudiants de l'ESAIP* en 2007. PPR* intégrés dans le SIG* de la CAPAP*. DICRIM* (action n°69) en ligne sur le site internet de la CAPAP*.	Réalisation d'un outil de web-cartographie afin de diffuser ces documents.
69	<b>Promouvoir la transparence publique sur les risques majeurs</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <i>Communes</i> <i>CYPRES*</i>	Lancée en 2009	DICRIM* intercommunal réalisé en 2010 par la CAPAP* en partenariat avec le CYPRES*. Diffusion des documents assurée par les communes.	Soutien aux communes pour l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde.

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
70	<b>Etendre l'étude de transport des matières dangereuses (TMD*) sur l'ensemble du Pôle Azur Provence</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Communes CYPRES*</i>	Lancée en 2011	Etude sur l'élaboration d'un plan de circulation TMD* en collaboration avec le CYPRES*. Convention de partenariat avec l'Université de Marseille St Charles et le CYPRES* pour la mise à disposition d'étudiants réalisant l'étude sur la CAPAP*	Mise en oeuvre fin 2012 des arrêtés municipaux de circulation (TMD*) définis par l'étude en cours.
71	<b>Réduire le risque inondation - Travaux hydrauliques et Système d'alerte des crues</b> <i>SISA*</i>	Lancée en 2006	Travaux de recalibrage achevés sur le Grand Vallon à Grasse et à Pégomas. Curage de la Siagne aval terminé. Nouveaux capteurs pour le système alerte crue et nouveau système de transmission, stations de mesure en place. Travaux sur le Canal du Béal en cours.	Finalisation du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations. Poursuite des travaux sur la Siagne amont et finalisation des travaux sur le Canal du Béal.
72	<b>Utiliser une grille Développement Durable pour la mise en place de tout projet</b> <i>Pôle Azur Provence Communes</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°75 pour donner la n°72bis.	
72bis	<b>Une communauté d'agglomération exemplaire : mettre en place des pratiques écoresponsables dans toutes les activités de la collectivité</b> <i>Pôle Azur Provence (services culture, emploi et environnement) <b>Nouvelle action</b></i>	Lancée en 2010	Les manifestations CAPAP* sont éco-responsables : gobelets compostables, papier recyclé, covoiturage, tri des déchets...	Formaliser notre engagement dans une démarche éco-responsable globale (élaboration d'une Charte des manifestations éco-responsables ; création d'un logotype). Intégrer un critère empreinte carbone dans les futurs marchés.
73	<b>Réaliser un observatoire des dépenses publiques en énergie et en eau</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement) Communes</i>	Lancée en 2008	Prédiagnostics sur les bâtiments du Pôle Azur Provence réalisés, DPE* du siège de la CAPAP* fait. Suivi des factures des bâtiments CAPAP*. Prédiagnostics réalisés sur Grasse (10 bât) et la Roquette/S. Recrutement d'un économe de flux sur Grasse pour 3 ans depuis mars 2010.	Poursuivre le suivi des consommations de fluides, adapter les contrats aux consommations, établir une veille sur les fuites, résoudre les problèmes de surconsommations. Programmer des travaux de MDE* sur les bâtiments les plus énergivores.
74	<b>Intégrer les principes de développement durable dans la commande publique</b> <i>Pôle Azur Provence (services commande publique, emploi et environnement)</i>	Lancée en 2008	Formation des agents sur les achats éco-responsables. Programmation annuelle des marchés et travail en amont avec les services concernés pour intégrer des critères éco-responsables. En 2011, la CAPAP* lauréate de l'appel à projet de l'ARPE* pour une collectivité éco-responsable.	Distribution d'un questionnaire afin de sensibiliser les services de la CAPAP* à la commande publique éco-responsable. Sensibiliser les services concernant certaines prestations (fournitures de bureau, papier...) dans une logique de « Acheter moins, acheter mieux ». Diffuser l'information auprès des communes. Progresser dans les solutions éco-responsables via l'appel à projet de l'ARPE*

N°	Nom de l'action / Porteurs	Statut	Réalisations concrètes	Perspectives
75	<b>Mettre en œuvre un Système de Management Environnemental dans le cadre du Plan Environnement Administration</b> <i>Pôle Azur Provence</i>	Supprimée	Action fusionnée avec la n°72 pour donner la 72 bis : Une communauté d'agglomération exemplaire : mettre en place des pratiques écoresponsables dans toutes les activités de la collectivité	
76	 <b>Vers une gestion différenciée des espaces verts</b> <i>Pôle azur Provence (service environnement)</i> <i>Ville de Grasse et services espaces verts des communes</i> <i>CRPF*</i>	Lancée en 2009	Réalisation d'un diagnostic sur les «sites pilotes» des communes. Elaboration d'un cahier des charges d'entretien par les services espaces verts communaux, pour ces sites pilotes. Formation des agents communaux début 2010 sur la lutte intégrée. Installation de panneaux d'information grand public sur les sites pilotes. Ajout de messages flash sur la fauche, la biodiversité, les pesticides, les plantes méditerranéennes et la taille. Partenariat avec Agribio pour une table ronde sur « la biodiversité en milieu urbain» en 2011.	Formation sur la flore spontanée prévue pour les agents fin 2011. Communication sur le site internet du Pôle Azur Provence. Déploiement du cahier des charges d'entretien des espaces verts sur d'autres sites. Engager les communes vers le 0 phyto.
77	<b>Suivre et évaluer la Charte pour l'Environnement</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Lancée en 2006	Comité annuel de suivi, retour en commission environnement, tableaux de bords. Bilan des actions en 2010, pertinence des axes stratégiques, articulation avec les autres démarches de DD* et perspectives de poursuite de la démarche.	Travailler sur la pertinence des indicateurs et améliorer l'évaluation auprès des citoyens.
78	<b>Créer un centre de ressource pour l'environnement</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i>	Non lancée	Ce centre de ressource devait initialement être hébergé au sein de la Maison de l'Eau à Pégomas, projet non réalisé à ce jour.	Création d'un centre de ressources sur l'EEDD* sur le site internet de la CAPAP*.
79	<b>Définition d'une stratégie intercommunale et communale de communication sur l'environnement et la charte</b> <i>Pôle Azur Provence (services communication et environnement)</i>	Lancée en 2006	Bilan annuel de quatre pages sur les actions charte distribué fin juin (depuis 2007) à l'attention des citoyens du territoire.	Réalisation d'un document de synthèse du bilan des 5 années de la Charte (octobre 2011).
80	<b>Création de jardins familiaux et partagés</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <b>Nouvelle action</b>	Lancée en 2009	Visite de jardins familiaux en 2009 pour élus et agents. Formation de 3 agents en mars 2010. Création d'un groupe de travail transversal. Projets de jardins collectifs à Grasse et à Mouans-Sartoux à l'initiative des communes, d'associations ou de résidences sociales. Signature de la Charte « Jardinons ensemble » de la CAPAP* en octobre 2011.	Structuration de l'accompagnement méthodologique et de l'appui pédagogique. Soutien aux projets en cours par une aide au démarrage et appui pour l'émergence de nouveaux jardins en 2012. Animation du réseau des jardins collectifs de la CAPAP* : création d'une interface sur le site internet (espace ressource – actualité des jardins...)
81	<b>Promouvoir les plantations mellifères comme exemple de gestion des petites parcelles</b> <i>Pôle Azur Provence (service environnement)</i> <i>CRPF*</i> <b>Nouvelle action</b>	Lancée en 2011	Deux zones test de plantations mellifères en projet sur Mouans-sartoux et Auribeau/S, afin de concilier maintien des populations d'abeilles et qualité paysagère des parcelles.	Accompagnement technique sur les zones test, inauguration des plantations et lancement d'un guide de recommandation.

## Axe 1 26 actions

### Objectifs ►

## Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie :

- préserver la qualité paysagère des espaces
- préserver la richesse de la biodiversité
- renforcer la qualité environnementale de l'urbanisme et des bâtiments
- impulser le développement des transports en commun et les déplacements doux
- renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

## ACTION N°4

### Améliorer les connaissances sur les terrasses de culture afin de mieux les préserver

Porteurs : Pôle Azur Provence, CRPF\*, ADI\*

La sauvegarde des terrasses de culture dites «restanques», contribue à **préserver la qualité de l'environnement**. En effet, elles jouent de multiples rôles comme la **diminution de l'érosion** ou la **régulation des flux hydrauliques**, elles créent le **paysage remarquable** de notre territoire et favorisent la **biodiversité**.

Ainsi, dans le cadre du projet européen ALPTER, le Pôle Azur Provence a bénéficié d'une **étude cartographique des terrasses de culture** sur ses 5 communes. Par exemple, sur Auribeau/S, on peut noter que près de 15 % de la commune sont couverts par des terrasses de culture, soit un linéaire total de 120 km. **Le but était de mieux connaître ces terrasses, de sensibiliser les propriétaires à leur conservation et d'envisager leur protection dans les documents d'urbanisme.**

Un guide à l'usage du grand public, rédigé par un comité d'experts, a été diffusé fin 2009. Il rappelle les différentes fonctions des restanques et donne des recommandations pour les préserver et les entretenir, ainsi que des contacts pour obtenir des financements.

#### **Perspectives:**

En prolongement de ces actions, le Pôle Azur Provence a financé en 2011 la **réhabilitation d'une restanque à Mouans-sartoux** dans le cadre d'un chantier de jeunes organisé par l'Office Municipale d'Action Jeunesse (OMA). D'autres chantiers de restauration auront lieu, toujours encadrés par des maîtres-maçons professionnels, **l'objectif étant de faire de ces secteurs des sites démonstratifs à l'attention des propriétaires de restanques désireux de connaître la marche à suivre pour les préserver ou les restaurer.**



Guide des restanques

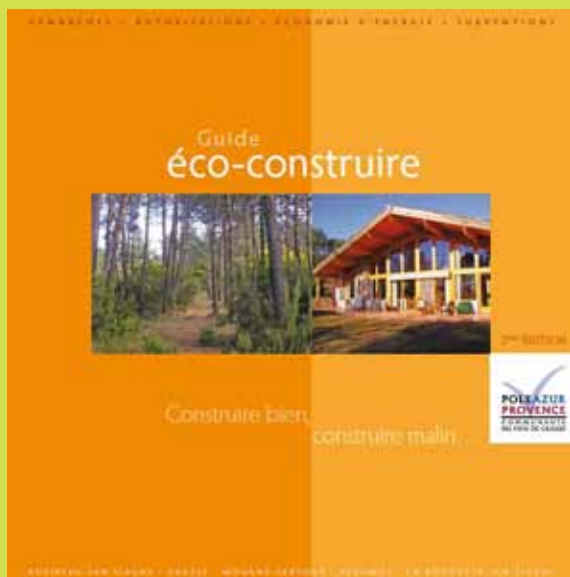
WEB

## La préservation des restanques vous intéresse ?

Ce guide est disponible en téléchargement sur le site internet [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com), ou auprès des services urbanisme des 5 communes du Pôle Azur Provence.

## ACTION N°15

Réaliser un guide de recommandation pour une construction de qualité environnementale à l'attention des particuliers : **LE GUIDE ECO-CONSTRUIRE**  
Porteurs : **Pôle Azur Provence**



Guide éco-construire

Conscient que les activités humaines mondiales induisent trop de gaz à effet de serre et que chaque petit geste compte, le **Pôle Azur Provence a élaboré un guide sur l'éco-construction en 2008** (1ère édition) à destination du grand public.

Résolument pratique et destiné à tous ceux qui veulent construire, agrandir ou rénover leur habitation, il **permet de s'informer sur les moyens existants pour intégrer la qualité environnementale dans une habitation : énergies renouvelables, insertion paysagère, économie d'eau et d'énergie...**

En 2009, la 2ème édition a permis la mise à jour des aides financières, contacts et certaines données générales. Elle a également été enrichie de plusieurs fiches techniques sur la phytoépuration, la compacité des bâtiments, les matériaux sains et le confort d'été.

En 2010, la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis a souhaité diffuser le guide sur son territoire. Une édition commune a donc été réalisée (3ème édition) **afin de le rendre disponible sur un bassin de population plus large incluant les 2 territoires. Ce partenariat a permis d'ajouter une fiche sur la biodiversité dans l'habitat en collaboration avec la LPO\* PACA.**

### **Perspectives:**

*Ce guide sera mis à jour régulièrement afin d'assurer une information détaillée et actualisée sur l'éco-construction auprès des habitants.*

**WEB**

**L'éco-construction vous intéresse ?**  
La version 2010 du guide est téléchargeable sur le site internet **[www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)**

## N°9 : lutter contre les espèces envahissantes Porteur : Fédération de pêche du 06

La prolifération de certaines espèces animales et végétales envahissantes est un facteur de dégradation des milieux naturels, et une source de gêne pour les activités humaines.

La Jussie asphyxie le milieu aquatique et entre en compétition avec les espèces locales.

**Un état des lieux de l'implantation de la Jussie a été effectué par la Fédération de Pêche** au mois de mai 2006, sur un tronçon de la Siagne correspondant à 9km de linéaire entre l'Ecluse de Pégomas et le barrage anti-sel de Mandelieu. **L'objectif est d'augmenter les connaissances sur cette partie de la rivière (poissons, plantes aquatiques, pollutions...) et de faire l'état des lieux sur la Jussie**. L'étude rend compte de la localisation des herbiers de Jussie, des différentes profondeurs d'eau, de la vitesse du courant, des zones d'ombre et d'ensoleillement. Elle permet ainsi d'évaluer la progression de cette plante. Une cartographie des herbiers de Jussie est ainsi effectuée annuellement depuis mai 2007.

La Fédération de pêche a également mené en 2010 un inventaire complet des peuplements piscicoles de la Siagne.



La Jussie

## N° 19 : Rendre les transports en commun plus attractifs Porteurs : Sillages et Pôle Azur Provence

Le réseau de transport Sillages dessert 26 communes de l'ouest du département dont les 5 communes du Pôle Azur Provence. A compter du 1er juillet 2008, le réseau a été remanié afin d'améliorer la desserte des communes situées au sud et à l'ouest de Grasse, ainsi que les parcs d'activités. **Douze nouvelles lignes ont été ouvertes et une nouvelle tarification unique a été mise en place : le ticket est à présent à 1€ sur l'ensemble des réseaux des Alpes-Maritimes : réseaux TAM du Conseil Général 06, Sillages et Bus Azur (Cannes, le Cannet, Mandelieu).** De plus, les abonnements sont plus diversifiés pour répondre aux situations des usagers.

En matière de communication, **un guide des transports a été édité, l'harmonisation des points d'arrêts est en cours et le site internet de Sillages [www.sillages.eu](http://www.sillages.eu) a été redéployé.**

Concernant **le covoiturage, un site internet a été créé en mars 2008** par Sillages, la Communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia Antipolis (Envibus) et Bus Azur : **[www.ottoetco.org](http://www.ottoetco.org).**

Un système d'information multimodal (calculateur d'itinéraires via internet) à l'échelle du département a été inauguré en Juin 2011 : **[www.ceparou06.fr](http://www.ceparou06.fr)**

### **Perspectives:**

- Un projet de funiculaire est actuellement à l'étude pour relier le Pôle Intermodal de Grasse (gare TER) au centre ville de Grasse.
- La poursuite des travaux sur les points d'arrêts notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite suite à l'approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de Sillages.
- Structuration des réseaux de transports en commun à l'échelle du SCOT'OUEST.

## N°21 : Réaliser des pôles d'échange Porteur : Pôle Azur Provence

À la suite de la réouverture de la liaison ferroviaire Cannes-Grasse en mars 2005, deux pôles d'échanges en gares de Grasse et de Mouans-Sartoux ont été étudiés. L'objectif est d'encourager les usagers à utiliser les transports en commun, et faciliter les échanges entre les différents modes de déplacements (train, bus urbains, cars interurbains, voiture, 2 roues, vélos...).

### Le Pôle Intermodal de Grasse (PIG\*) :

Les travaux ont débuté en décembre 2009 et s'achèveront en janvier 2012.

Cet ouvrage comprend :



PIG\* de Grasse

- Un parking-relais de 220 places.
- Une nouvelle gare routière pour les bus urbains et les cars interurbains.
- Une zone de stationnement de véhicules de transports collectifs routiers.

Ce parking a vocation à devenir un parking-relais dédié aux usagers des trains, bus urbains, et cars interurbains.

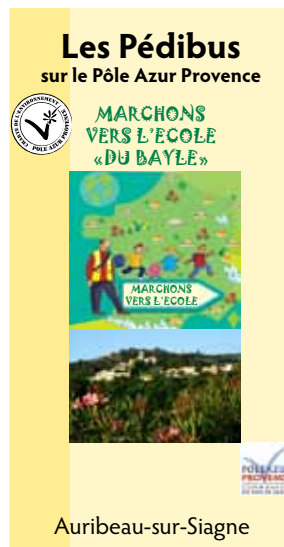
### Le Pôle d'échange de Mouans-Sartoux :

Le projet consistait à réorganiser le parking existant, et à créer un axe fort de liaison entre le centre ville et la gare TER. Les travaux se sont achevés en juin 2007 et 200 places de stationnement sont désormais accessibles gratuitement.

Parallèlement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la commune de Mouans-Sartoux et le Pôle Azur Provence ont obtenu que soit rénovée et réouverte au public la Gare de Mouans-Sartoux. Un guichet de vente est ouvert depuis le 1er septembre 2011 :

- Du lundi au vendredi de 6h40 à 14h40
- Le samedi de 8h40 à 16h40

## N°23 : Mettre en place des pédibus Porteurs : Pôle Azur Provence et les communes



Flyer Pédibus

Les pédibus (ramassage scolaire à pied des zones d'habitation des élèves jusqu'à l'école) possèdent de nombreux avantages dont la diminution de la présence de voitures aux abords des écoles, et la réduction de gaz à effet de serre.

Le Pôle Azur Provence apporte un soutien technique (appui méthodologique) et financier (outils de communication) aux communes qui souhaitent développer ces opérations.

La commune de Mouans-Sartoux organise des pédibus et vélobus depuis plusieurs années. Auribeau-sur-Siagne a lancé son 1er pédibus à fréquence mensuelle le 21/10/08

avec une trentaine de parents et d'enfants. La fréquence est devenue hebdomadaire depuis avril 2009. La Roquette-sur-Siagne a également lancé son pédibus quotidien depuis mars 2009.

La Région PACA a remis une « Palme Marchons vers l'école 2008 » au Pôle Azur Provence, le 26 novembre 2008 pour son action exemplaire auprès des communes.

### Perspectives:

L'année 2012 sera consacrée à la pérennisation des pédibus en cours et au lancement de pédibus dans les 4 écoles actuellement en démarche d'Agenda 21 scolaire (Grasse et la Roquette/S).

## Axe 2 19 actions

### Objectifs ►

### L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire :

- mobiliser les élus et les services pour la prise en compte de l'environnement dans tout projet
- appuyer l'éducation à l'environnement de tous les citoyens
- informer les citoyens de l'état environnemental du territoire
- développer une économie raisonnée et respectueuse de l'environnement

## ACTION N°33

### Organiser des manifestations sur l'environnement

Porteur : Pôle Azur Provence

Le Pôle Azur Provence organise depuis 2005 diverses manifestations en lien avec l'environnement : Semaine du Développement Durable, Semaine du Transport, Fête de la Nature... Ces manifestations permettent de mieux faire connaître aux citoyens les richesses naturelles qui nous entourent, de faire prendre conscience à chacun de sa part de responsabilité dans la préservation de notre cadre de vie et de sensibiliser sur les moyens d'y contribuer.

#### Fête de la Nature éditions 2010 et 2011

Cette manifestation nationale se réalise en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels locaux (*Education Nationale, Fédération de Pêche des Alpes Maritimes, Jardins du MIP, Centre Régional de la Propriété Forestière, Association Botanique et Mycologique de la Siagne, Ligue de la Protection des Oiseaux PACA, l'association Planète Sciences Méditerranée...*).

A cette occasion, des journées d'animations sur les thèmes de la biodiversité ont été organisées :

#### Scolaires et centres de loisirs :

**En semaine, des animations** sur 3 thèmes ont été proposées : écosystème rivière et milieu aquatique, écosystème forêt méditerranéenne et écosystème faune et flore terrestre.  
**24 classes ont pu y participer en 2010 et 27 classes et 6 centres de loisirs en 2011.**

#### Grand public :

Le week-end, des animations et ateliers gratuits étaient proposés (animations avec les partenaires) :

En 2010 :

- **Conférence** sur le thème «Oiseaux et patrimoine bâti : comment cohabiter ? » : 45 participants
- « **L'Agglo en Rando** » : **130 participants** sur 5 circuits encadrés par la Fédération Française de Randonnées

En 2011 :

- « **L'Agglo en Rando** » : **100 participants** sur 3 circuits encadrés par la Fédération Française de Randonnées
- **Animations** « Chênes méditerranéens, chêne liège » ; « Ecorces et graines du monde » ; «Découverte du Parc du Château de Mouans-Sartoux » ; Spectacle de conte « Parfois les arbres » : 70 participants
- **Les Ateliers** «Découverte des libellules et des papillons du sentier botanique de la Mourachonne» et «Découverte des oiseaux de proximité» : 70 participants
- **Découverte des Jardins du MIP\*** et la cueillette de la Rose Centifolia ont suscité l'intérêt de 150 participants
- Présentation par les **bibliothèques** de nos communes de leurs ouvrages sur la nature et animations sur le thème des arbres et de la biodiversité (atelier d'écriture, exposition, projection de films, atelier créatif...).



«L'Agglo en Rando»



Une vidéo de la journée grand public a été réalisée et mise en ligne sur le site internet [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)



Animation

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et l'**implication des jeunes citoyens dans la préservation de leur cadre de vie** représente un enjeu important pour le territoire intercommunal.

Afin d'accompagner les écoles dans leurs projets d'Éducation au Développement Durable, **une convention de partenariat pluriannuelle a été signée avec l'Éducation Nationale** le 25 juin 2010. Dans ce cadre, le Pôle Azur Provence élabore depuis 2010/2011 **un programme de sensibilisation des élèves des écoles primaires**. Il propose des parcours pédagogiques adaptés et cohérents avec les programmes de l'Éducation Nationale, les projets d'école et la compétence environnement du Pôle Azur Provence, sur les thèmes suivants :

- **Énergie : économies d'énergies et énergies renouvelables**
- **Eau : protection et gestion de la ressource en eau**
- **Agriculture périurbaine et cultures durables : agriculture locale et durable**
- **Biodiversité : découvrir et préserver la faune et la flore locale**

Pour chaque parcours, **les classes bénéficient d'interventions d'un animateur environnement et d'une visite de site** en lien avec le thème choisi. Les interventions sont effectuées par des associations agréées par l'Éducation Nationale (*Planète Sciences Méditerranée, CPIE Iles de Lérins, Méditerranée 2000, LPO\* PACA*). **Les visites permettent de découvrir des sites naturels ou des équipements locaux et de rencontrer des acteurs** qui œuvrent quotidiennement pour la préservation de notre cadre de vie (*maraîchers, éleveurs, apiculteurs, stations d'épuration, maison écologique, sentier botanique, rives de la Siagne...*).

Les travaux réalisés par les élèves sont présentés lors d'une journée de restitution organisée chaque année à l'occasion de la Fête de la Nature.

**En 2010/2011, 7 classes (175 élèves) ont participé à ce dispositif :**

- oThème « Biodiversité » : 1 classe de CM2 et 2 classe de CE1
- oThème « Énergies » : 1 classe de CM1/CM2
- oThème « Agriculture » : 1 classe de CLIS
- oThème « Eau » : 1 classe de CE2 et 1 Classe de CM2

Les centres de loisirs bénéficient également de sorties-nature chaque année à l'occasion de la Fête de la Nature (soit 170 enfants en 2011).

Une lettre d'information électronique « Génération Développement Durable » a été créée à l'automne 2010. Elle s'adresse aux établissements scolaires du territoire et aux partenaires. Elle a pour objectif de présenter les projets scolaires menés sur le territoire et d'informer sur les actualités de l'EEDD. Elle paraît 3 fois par an.

#### **Perspectives:**

*Un guide de l'Éducation à l'Environnement et au développement durable pourra être édité afin de recenser les acteurs locaux de l'EEDD et présenter l'ensemble des dispositifs existants dans ce domaine.*



Une vidéo de la journée de présentation des projets a été réalisée et mise en ligne sur le site internet [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)

## N°36bis : Sensibiliser les propriétaires et le public sur la gestion durable des forêts

Porteurs : Pôle Azur Provence, CRPF

La forêt représente 2 639 ha sur notre territoire, dont 2070 ha de forêt privée répartie entre 1 152 propriétaires.

La gestion durable des forêts **permet de limiter le risque incendie et d'entretenir les milieux naturels.**

Depuis octobre 2007, dans le cadre d'une convention avec le Centre Régional de la Propriété Forestière, deux actions de la Charte de l'Environnement ont pu être réalisées :

«Mettre en valeur des petites parcelles boisées» et «Sensibiliser les propriétaires et le public sur la gestion durable des forêts».

La réalisation d'un diagnostic de la forêt privée du territoire a permis de connaître la nature des forêts, les potentialités de gestion et les enjeux liés à ces espaces : lutte contre le risque incendie, pastoralisme, valorisation de la ressource pour le bois énergie ou le bois de chauffage.

A la suite de ce diagnostic, **des journées de sensibilisation ont été organisées en partenariat avec la CASA\* sur différents thèmes (sylviculture truffière, aides, entretenir un taillis feuillus) avec des publics divers : élus, propriétaires ou scolaires.**



## N° 40 : Lancer un appel à projets environnemental auprès des acteurs du territoire

Porteur : Pôle Azur Provence

Initié en 2005, cet appel à projets lancé annuellement s'adresse aux **acteurs** (associations, autres établissements scolaires, etc.) **qui souhaitent mener une action d'intérêt intercommunal dans les domaines de l'environnement et de la citoyenneté.** Son objectif est de mobiliser et d'impliquer, à travers des actions participatives, **des habitants de tout âge dans des projets éco-citoyens.**

Il permet aux lauréats de concrétiser leurs projets, et de les partager avec la population locale. **Les différentes actions menées encouragent les citoyens à agir au quotidien, pour la préservation de leur environnement et de leur qualité de vie. Le Pôle Azur Provence soutient financièrement ces projets dans la limite de 5000€/projet.**

Le jury a sélectionné 13 lauréats en 2008 et 8 lauréats en 2009.

Depuis 2010, l'appel à projet s'intitule « Développement Durable ». Prenant toujours en compte les enjeux environnementaux, il s'ouvre désormais aux projets intégrant des enjeux sociaux et économiques. 8 lauréats ont été sélectionnés.

**Depuis 2011, pour une meilleure lisibilité des dispositifs, deux appels à projets coexistent :** un pour les associations et un réservé aux établissements scolaires. 5 lauréats ont été sélectionnés sur plusieurs thématiques :

- Mise en place d'un Agenda 21 dans les crèches
- Recyclage et réduction des déchets
- Inventaire citoyen de la forêt
- Inventaire citoyen des hirondelles du territoire
- Jardinage biologique et inventaire des variétés anciennes de légumes

WEB

**Pour connaître en détail les lauréats de ces appels à projets, consultez le site internet [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com), rubrique environnement**

## N°42 : Réaliser une charte agricole de territoire périurbain Porteurs : Pôle Azur Provence, Chambre d'agriculture

Cette action est inscrite dans une démarche interrégionale avec les Régions PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône Alpes. **La charte agricole a pour objectif de définir des actions concrètes pour le soutien de l'activité agricole sur le Pôle Azur Provence.** Elle a été signée en novembre 2007 .

### De nombreuses actions sont engagées depuis :

- Etude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs à vocation agricole,
- Schéma de mise en valeur des espaces agricoles,
- Mise en place de la route des fleurs et plantes à parfum du Pays de Grasse,
- Remise en exploitation d'un terrain agricole de 3 ha pour l'installation d'un agriculteur bio,
- Elaboration du «guide de nos exploitations agricoles» pour sensibiliser et informer le grand public à l'agriculture du territoire. Le guide est mis en ligne sur le site internet du Pôle Azur Provence et diffusé auprès du grand public dans les mairies et chez les producteurs.
- Plan de développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).
- Mise en place d'une soirée débat sur le thème « comment refaire de l'agriculture sur notre territoire » dans le cadre de la semaine de l'emploi en mars 2011.
- Aide à la transmission des exploitations.

### Perspectives:

- *Création d'un point de vente directe « Le rendez-vous des producteurs » à Auribeau/Siagne regroupant une quinzaine d'agriculteurs en 2012.*
- *Projet « Pôle d'excellence du Végétal ». Un grand nombre d'acteurs du territoire a décidé de mutualiser et d'unifier leurs efforts et compétences pour la création de ce futur pôle international de la filière PPAM. La première action consiste à créer un centre d'expérimentation pour tester, évaluer, et développer de nouveaux modèles de culture susceptibles d'être exploités par nos agriculteurs locaux.*



Guide des exploitations agricoles

WEB

Pour télécharger la charte agricole et le guide des exploitations agricoles du territoire, consultez le site internet [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com), rubrique téléchargement

## Axe 3 32 actions

### Objectifs ►

## Le Pôle Azur Provence, un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques :

- préserver les ressources naturelles pour l'avenir
- améliorer la qualité de l'air
- contribuer à limiter les déchets
- maîtriser les risques naturels et technologiques
- adopter un comportement interne éco-responsable

## ACTION N°66bis

### Optimisation environnementale de la gestion des déchets

Porteur : Pôle Azur Provence

De nombreuses actions se sont concrétisées en matière de gestion des déchets :

#### -Aménagements des points propreté :

Le Pôle Azur Provence a poursuivi ses investissements dans la fourniture, la pose, l'aménagement, l'installation de bornes enterrées et leur rénovation afin d'améliorer au quotidien le cadre de vie dans nos communes. Depuis 2006, la mise en place de ces bornes (22 au total) représente un coût total de 226 643 €HT.

#### -Réduction des fréquences de collecte :

Le nouveau marché de collecte sur Grasse et de conteneurisation pour l'ensemble du territoire a permis d'optimiser les fréquences et circuits de collecte et ainsi réduire les coûts tout en assurant un service équivalent aux habitants.

Le Pôle Azur Provence a également reçu en 2011 le label national QualiTRi, que lui a décerné l'ADEME et Eco- Emballages (pour 3 ans) pour la démarche de qualité de son service de collecte public visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.



Colonnes enterrées



#### D'autres actions innovantes ont également été lancées :

-Le tri en centre historique de Grasse a été mis en place en juin 2011, grâce à l'acquisition et l'aménagement de locaux spécifiques. **Ainsi tout le territoire du Pôle Azur Provence est à présent équipé pour le tri des déchets.**

-Le Pôle Azur Provence a inauguré le 1er octobre 2010, en partenariat avec le SIVADES et un hypermarché de Grasse, **le premier espace tri des emballages en sortie de caisses sur notre territoire.**

-Le 18 juin 2011, **les premiers composteurs en pied d'immeuble ont été inaugurés sur Grasse.** Deux nouveaux sites devraient être équipés prochainement afin de limiter la production de déchets.

#### Perspectives:

La communication est toujours notre priorité. En plus de la sensibilisation que réalise les ambassadeurs du tri du SIVADES sur le terrain, les 300 agents municipaux du service des écoles de la ville de Grasse et l'ensemble des gardiens des copropriétés situés sur notre territoire vont prochainement être formés au tri des déchets.

## ACTION n°76

### Vers une gestion différenciée des espaces verts Porteurs : Pôle Azur Provence, CRPF et les communes

Les espaces verts « dans et à proximité » des villes jouent un rôle très important dans la qualité paysagère et sociale des zones urbaines. Ils créent des espaces de respiration, éléments essentiels du cadre de vie, et contribuent à donner un équilibre paysager à la ville (mise en valeur du patrimoine culturel, intégration paysagère des zones d'activités et d'habitat...).

Le but de cette action est de préserver et de renforcer la place des espaces verts dans la ville et d'initier une nouvelle gestion respectant les principes du développement durable. Pour cela, les services espaces verts des communes mettent en œuvre des modes d'aménagement et d'entretien plus respectueux de l'environnement et adaptés aux particularités des sites.

Un diagnostic a été réalisé sur des sites pilotes répartis sur nos 5 communes. Un cahier des charges d'entretien a ensuite été rédigé pour ces secteurs. Deux formations des agents communaux organisées en janvier 2010 sur la « lutte intégrée »<sup>1</sup> et « la gestion différenciée des espaces verts » ont permis de compléter le dispositif. Des panneaux d'information ont également été disposés en 2011 sur les sites pilotes afin d'expliquer cette démarche d'amélioration de la gestion des espaces verts au grand public.

Enfin, un partenariat a été engagé avec l'association Agribio pour l'organisation d'une table ronde sur « la biodiversité en milieu urbain, gestion écologique des espaces verts » en septembre 2011.

#### **Perspectives:**

L'installation de nouveaux panneaux à message flash sur la fauche, la biodiversité, les plantes méditerranéennes, la taille et les pesticides est programmée d'ici fin 2011. Une formation sur la flore spontanée pour les agents des services espaces verts communaux est également prévue.

1 - Plutôt que l'utilisation excessive de produits chimiques, la lutte intégrée préconise d'utiliser les ennemis naturels des espèces dites « ravageuses ». L'objectif est la protection des cultures avec des méthodes satisfaisant des exigences à la fois écologiques et économiques.



Panneaux de sensibilisation sur les sites pilotes

#### **WEB**

Pour connaître les différents sites où sont implantés les panneaux d'information, consultez notre site internet

[www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)  
rubrique environnement

**N°52 : Signer et mettre en place un PLEE**  
**Porteurs : Pôle Azur Provence, Région PACA, ADEME**

Portées par le Grenelle de l'Environnement, de nouvelles exigences réglementaires sont en préparation afin d'atteindre le Facteur 4 (objectif de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050).

Afin d'aider les collectivités à respecter ces nouvelles exigences, l'ADEME, appuyée par la Région, propose des PLEE (Plans Locaux Energie Environnement). Il s'agit d'un programme d'actions, prenant en compte l'environnement, les déchets, l'énergie, la qualité de l'air et les transports. Ce PLEE a été mis en place sur le Pôle Azur Provence de 2006 à 2010 et a permis de lancer des actions sur le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie, la sensibilisation du grand public, le développement des modes de déplacements doux...

Le Pôle Azur Provence, en collaboration avec la CASA\*, les villes de Grasse, Cannes et Antibes, travaillent à la mise en place d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** qui vise à **réduire significativement les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la proportion d'énergies renouvelables sur le territoire.**



Panneaux Solaires Pôle Azur Provence

**N°69 - Promouvoir la transparence publique sur les risques majeurs**  
**Porteurs : Pôle Azur Provence, communes, CYPRES**

Le territoire du Pôle Azur Provence est soumis à de nombreux risques naturels, les principaux étant les risques inondations, incendies et géologiques. Les activités liées à l'industrie de la parfumerie, peuvent également présenter des risques technologiques pour les habitants.

De nombreux outils d'information et de transparence publique sont déjà en place sur les communes notamment Grasse où le partenariat avec les industriels est renforcé.

Afin de faciliter l'information, les élus communautaires ont donc souhaité que soit réalisé un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sous la forme d'un livret commun à chaque commune où sont insérées des «fiches risques» propres à chacune d'elle.**

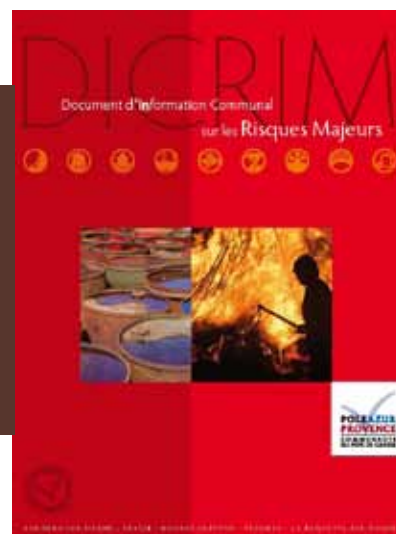
La réalisation d'un **DICRIM intercommunal** permet ainsi de rendre plus lisible et cohérent le message sur les risques. Il permettra également une mise à jour plus aisée, rendue obligatoire tous les deux ans.

Le Pôle Azur Provence a bénéficié de l'appui technique de l'Association CYPRES pour la rédaction du document.

**WEB**

Ce guide est mis à disposition par les communes et/ou téléchargeable sur leurs sites internet

Dicrim



**N°72bis : une communauté d'agglomération  
exemplaire : mettre en place des pratiques éco-responsables dans toutes les activités de la collectivité  
Porteur : Pôle Azur Provence**

Afin d'adopter une démarche exemplaire, **les projets de la communauté d'agglomération sont systématiquement envisagés selon une approche de Développement Durable**. Cela implique des projets transversaux (entre la collectivité et les partenaires), et analysés sous 3 angles : environnemental, économique et social.

**Quelques démarches et projets déjà engagés :**

- **achats éco-responsables (action n°74)** : le Pôle Azur Provence a été retenu pour l'appel à projet de l'ARPE « mise en place d'une politique globale d'achats responsables » : intégration de critères éco-responsables (environnementaux et sociaux) dans la commande publique ; marchés d'insertion sociale favorisant le recours à des entreprises de réinsertion ;
- **plan de déplacement administration** : diagnostic des déplacements domicile/travail des agents; incitations au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun (train – bus) pour les agents de la collectivité
- **développement de jardins partagés** sur le territoire intercommunal : mise en place d'un groupe de travail transversal et multipartenarial pour soutenir la mise en œuvre de jardins partagés dans les communes – élaboration de la Charte « Jardinons ensemble » validée en conseil de communauté en juillet 2011 (action n°80). La signature de cette charte est prévue le 21 octobre 2011.

**Depuis 2009, une démarche « événements éco-responsables » a été mise en place pour l'organisation et la mise en œuvre des manifestations intercommunales :**

gobelets recyclables et compostables, papier recyclé et/ou PEFC\*, incitation au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun, tri des déchets, produits biologiques, locaux et/ou équitables...

**N°73 : Réaliser un observatoire des dépenses publiques en énergie et eau  
Porteur : Pôle Azur Provence**

L'objectif de cette action est de mieux caractériser les consommations en eau et en énergie des collectivités pour **mettre en œuvre des actions de réduction des consommations publiques, mais aussi pour assurer une veille sur toute surconsommation anormale des bâtiments de l'agglomération.**

Le suivi des factures des bâtiments du Pôle Azur Provence permet d'optimiser les contrats de fourniture d'eau et d'électricité et également de contrôler les consommations.

Des prédiagnostics sur les bâtiments du Pôle Azur Provence ont ainsi été réalisés. Dix prédiagnostics ont également été menés sur les bâtiments des villes de Grasse et de la Roquettes-sur-Siagne. **Le recrutement d'un économiste de flux pour la ville de Grasse depuis mars 2010, avec le soutien de l'ADEME\*, permet de suivre et d'optimiser les consommations de fluides énergétiques des bâtiments communaux.**



Depuis la signature de la Charte en 2006, le contexte politique, réglementaire et social sur l'environnement a évolué. En effet, ces 4 dernières années ont été un temps fort au niveau national avec le Grenelle de l'Environnement, désormais traduit dans deux textes :

- **Loi du 3 août 2009** de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, ou « Grenelle 1 », fixant les grandes orientations nationales en matière de politiques environnementales ;
- **Loi du 2 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement, ou « Grenelle 2 », définissant les mesures pour atteindre les objectifs de la première loi.

Ainsi, le Pôle Azur Provence doit respecter les dispositions de ces nouveaux textes. Ces derniers portent notamment sur l'**élaboration d'une carte stratégique du bruit, d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement, d'un plan de prévention des déchets, d'un PCET\***. Toutes ces perspectives sont d'ores et déjà inscrites dans les 70 actions de la Charte qui seront poursuivies.

Les communes du Pôle Azur Provence sont également très actives en matière environnementale puisque **deux d'entre elles se sont lancées dans l'élaboration d'un agenda 21 local**, prolongeant ainsi le panel d'actions de la Charte. Enfin, d'autres démarches de Développement Durable sont lancées sur le territoire permettant également la continuation des objectifs de la Charte : Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes, Plan de Protection de l'Atmosphère, création des trames vertes et bleues au niveau régional...

## ***Le Plan Climat Energie Territorial : la suite logique de la Charte intercommunale pour l'environnement***

Le Pôle Azur Provence élabore son **Plan Climat Energie Territorial** en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, et les Villes d'Antibes, Cannes et Grasse. Ce document est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Il vient s'intégrer au projet politique de la collectivité et renforce le volet « Energie-Climat » des démarches Développement Durable telles la Charte pour l'Environnement ou encore les Agenda 21. Il permet, par la définition d'objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre, la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel sur des thématiques telles :

- Aménagement et Urbanisme
- Bâtiments
- Transport et mobilité
- Agriculture, sylviculture, espaces verts et biodiversité
- Production et distribution locales d'énergie
- Modes de production et de consommation durables
- Déchets
- Economie locale

Le PCET\* devrait aboutir courant 2013. Ainsi l'ensemble de ces outils complémentaires et transversaux viendront articuler les démarches de DD\* sur le territoire et poursuivront la mise en œuvre des objectifs édictés par la Charte pour l'environnement depuis 2006.



# Glossaire

ADAAM	Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes Maritimes
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADI	Association pour le Développement de l'Infographie
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AROHLM PACA Corse	Association Régionale des Organismes HLM PACA Corse
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
ASE	Aide de Solidarité Ecologique
ASL	Association Syndicale Libre
ATMOPACA	Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Région PACA
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDM	Bâtiment Durable Méditerranéen
BEPOS	Bâtiment à Energie Positive
CAPAP	Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
CASA	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CG06	Conseil Général des Alpes Maritimes
CODEBAQUE	Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction en région méditerranéenne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CVO	Centre de Valorisation Organique
CYPRES	Centre d'information pour la prévention des risques majeurs
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD	Développement Durable
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIG	Déclaration d'Intérêt Général
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESAIP	École Supérieure Angevine en Informatique et Productique
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GDA	Groupeement de Développement Agricole
GEA	Groupeement d'Employeurs Agricoles
GES	Gaz à Effet de Serre
GR Civam	Groupeement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
HQE	Haute Qualité Environnementale
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MDE	Maitrise de la Demande d'Electricité
MIP	Musée International de la Parfumerie



# Glossaire

OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l' Habitat
OPAPE	Opération Programmée d'Amélioration et de Protection de l'Environnement
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PDIE	Plan de Déplacement Inter Entreprises
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PEDMA	Plan d'Elimination Des déchets Ménagers et Assimilés
PEFC	Programme Européen des Forêts Certifiées
PIG	Pôle Intermodal de Grasse
PLEE	Plan Local Energie Environnement
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
QE	Qualité Environnementale
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT'Ouest	Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes Maritimes
SDA	Schéma Directeur d'Accessibilité
SIABC	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin Cannois
SIAOAM	Syndicat Intercommunal d'assainissement de l'Ouest des Alpes Maritimes
SICASIL	Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup
SIG	Service d'Information Géographique
SIIVU Haute Siagne	Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne
SISA	Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents
SIVADES	Syndicat Mixte de Coopération intercommunale pour la Valorisation des Déchets du Secteur Cannes-Grasse.
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP	Station d'épuration
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TER	Transport Express Régional
TMD	Transport de Matières Dangereuses
ZA	Zone d'Activités
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

- L'Etat - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ▪ Le Conseil Général des Alpes-Maritimes
- La commune d'Auribeau-sur-Siagne ▪ La commune de Grasse ▪ La commune de Mouans-Sartoux ▪ La commune de Pegomas
- La commune de la Roquette-sur-Siagne
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)
- L'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ▪ L'Office National des Forêts (ONF)
- Le Rectorat ▪ L'Inspection Académique ▪ La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) ▪ La Chambre des Métiers ▪ La Gendarmerie - compagnie de Grasse
- Le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA)
- Le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL)
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC) ▪ Syndicat de Transports Sillages
- Le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets (SIVADES) ▪ ATMOPACA
- Le Syndicat Mixte de Transports des Alpes-Maritimes (SYMITAM)
- Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest des Alpes Maritimes
- Le Syndicat Intercommunal et Interdépartemental à Vocation Unique de la Haute Siagne
- Le Syndicat National des Fabricants de Produits Aromatiques (PRODAROM)
- Le Syndicat d'Assainissement de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SIAOAM)
- Le Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)
- Planète Sciences Méditerranée ▪ L'Association des Paralysés de France
- Méditerranée 2000 ▪ Association EVALECO ▪ Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA)
- Le pôle touristique du Pays grassois ▪ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes (CAUE)
- L'Aéroport de Cannes-Mandelieu ▪ L'Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM)
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (antenne PACA)
- La Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture ▪ Le Tribunal de Grande Instance de Grasse
- La Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) ▪ Electricité de France (EDF) ▪ Gaz de France (GDF) ▪ Réseau Ferré de France (RFF)
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ▪ La Fédération Française de Randonnées Pédestres
- L'Association pour le Développement de l'Infographie (ADI) ▪ L'Association Régionale des Organismes HLM PACA Corse
- L'Association Alliance Provence et les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ▪ L'ESAIP
- Le Club des Entrepreneurs du Pays Grassois ▪ Le Centre de Promotion des Entreprises (CPE)
- Le Centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement (CYPRES)
- Le Groupement des Développement Agricole du Pays de Grasse ▪ Eco-Emballages ▪ Les Jardins de la Vallée de la Siagne
- Le Réseau des jardins solidaires méditerranéens ▪ Agribio 06 ▪ Le Réseau PACA21 ▪ Le Conservatoire Etudes Ecosystèmes de Provence (CEEP)
- L'Agence Nationale de l'Habitat du parc privé (ANAH) ▪ La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
- L'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) ▪ Le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
- Les Communes Forestières 06 (COFOR06) ▪ Le Syndicat des Apiculteurs ▪ L'Association pour le Développement des Apiculteurs (ADAPI)
- Le Centre Machinisme Agricole Génie Rural des Eaux et Forêts (CEMAGREF)

et les HABITANTS.

# Charte intercommunale pour l'environnement



**Communauté d'agglomération  
Pôle Azur Provence**

57, avenue Pierre Sépard

BP 91015

06131 Grasse Cedex

Tel : 04.97.05.22.00

Fax : 04.92.42.06.35

Mail : [contacts@poleazurprovence.com](mailto:contacts@poleazurprovence.com)

Site : [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)